REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

DECISION DE CONGE Nº2905/12.00 DU

2/10/00

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel qu'ille été modifié et complété par les décrets-lois e° 38/78 du 10 novembre 1975, n°37/76 du 29 Octobre 1976 et N°01/77 du 3 janvier 1977, spécialement en son article 19;

Vu l'(es) article(és) 22, 23, 24 de l'arrêté présidentiel n°69/03/2 du 19 mars 1974, tel qu'il a été modifié et complété par les arrêtés présidentiels n°247/09 du 10 novembre 1975 et n°04/09 du 3 janvier 1977 portant statut des agents de l'Administration Centrale ;

DECIDE:

Article premier.

Article 2.

Le congé prend cours à dater duet expire leau soir.

Kigali, le

C.P.I. A :

- Monsieur le Ministre de la Ponction Publique et de l'Emploi K I G A L I.-

- Monsiour le Directour Général de la Jeuresce

KI GALI.

- Honsieur le Directeur de l'Engadrement

et Formation au MIJAUNAEPORTS

KIGALI.

- Monsiour le Chef de Division Encadrement au MIJEUMESFORTS

KICALI .-

Objet : Astributions.

- Padreso MURABURASA Spiciose,

- Mons sur GATABASI Aloys, C/C Division Encadrement au Ministère de la Jennesse et des Sports

KICABI

Hadmin,

Deboidiairesent à un lettre du 16 evril 1985 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'homeser de porter à votre commisseme les précinions suivantes concernent vos attributions :

Désormin, Madame MUKABURASA s'occupara des problemes des jeunes filles encadrées dans les Nouvements de Jeunesse; Monsieux GATANANT s'intéressers aux problèmes des jeunes gargons.

Je vous inferme aussi que la Croix-Rouge Remaine a ministère de la Jeunesse et des Sports des le dessine de l'Encadrement des Jeunes. Vous ajouteres denc les Services de la Croix-Rouge dens vos programmes de vicite. D'oubliez pas que les calendriere de con vicites deivent être établis princepriellement et souris à vos Chefu Hisroroldques pour approbation.

C.P.I.A :

- Mondeur le Ministre de la Jemeson et des Sports

RIGARI

- Monsione le Directeur Général de la Jamesone

O/O HIJERUSPONDO

KIGALI

V - Romainir le Directeur de l'Encadrement et Pormation 0/0 Elistemports El CALI he Chef de Division Mundremunt, KARREEL Epimaque.-



REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

> 26 MAI 1983 DECISION DE CONGE Nº/169/12.00 DU

Le Ministre de la Jeunesse et des Soorts,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel qu'llib été modifié et complété par les décrets-lois n° 38/78 du 10 novembre 1975, n°37/76 du 29 Octobre 1976 et H°D1/77 du 3 janvier 1977, spécialement en son article 19;

Vu l'(es) article(\$s) 22, 23, 24 de l'arrêté présidentiel n°69/03/2 du 19 mars 1974, tel qu'il a áté modifié et complété par les arrêtés présidentiels n°247/09 du 10 novembre 1975 et n°04/09 du 3 janvier 1977 portant statut des agents de l'Administration Centrale ;

Vu la lettre de Mr, Mile, Med B. Matricule nºdu 20. Mai. ...

DECIDE:

Article premier.

Matricule N°..... un congé de jours, soit : -... Jours de repos portant sur l'exercice 193... Jours de repos portant sur l'exercice 19... Jours de circonstance portant sur l'exercice 19 ...

Article 2.

Le congé prend cours à dater duet expire le au soir.

Monaieur le Ministre de la Fonction

Publique et de l'Emploi

KIGALI .-

- Monsieur le Birecteur Général de la Jeunonne KIGALI

- Monsieur le Directeur de l'Encadrement

et Fernation .- K I G A L I

- Monsieur le Chef de Division Enc edremont

KIGALI .-